



Appel général pour artistes et agences 2019

Le **Cabildo de Ténériffe**, **Unahoramenos Producciones** et **Circularart** invitent les artistes et les créateurs des arts de la scène – musique, théâtre, danse, arts de la rue et du cirque – d'Amérique Latine, d'Afrique et de la Péninsule Ibérique au **MAPAS**, le marché des arts performatifs de l'Atlantique sud, qui aura lieu du 10 au 14 juillet 2019 à Ténériffe, îles Canaries, Espagne.

L'objectif de cet appel public est d'inviter tous les **artistes, créateurs, agences de booking et distribution des arts de la scène** à présenter leurs propositions artistiques aux comités de sélection du MAPAS 2019. Les candidats sélectionnés auront accès aux rencontres d'affaires et aux programmes artistiques du marché. Le **MAPAS représente une opportunité unique** pour créer des connexions qui favorisent la circulation des œuvres et des services culturels entre les pays de la grande région de l'Atlantique Sud, c'est à dire d'Amérique Latine, d'Afrique et la Péninsule Ibérique, et le marché mondial.

Calendrier

Lancement: **19 novembre 2018**

Clôture: **15 février 2019, à 22:00h, heure officielle des Îles Canaries.**

Publication des résultats: **29 mars 2019.**

Participants

Pourra participer à l'appel toute personne physique, entreprise, groupe ou collectif professionnel qui exerce son activité dans le domaine de **la musique, du théâtre, de la danse, du cirque et des arts de la rue.**

Présentation des candidatures

Les inscriptions se feront sur la plateforme en ligne: www.mapasmercadocultural.com

Les conditions obligatoires requises sont:

Pour les Artistes

1. Fournir des images, du matériel audiovisuel et de presse, de prix ou récompenses qui attestent une expérience d'au moins un an dans le secteur.
2. Accepter les termes et conditions du présent appel et autoriser l'utilisation des informations fournies par les institutions organisatrices de l'événement.
3. Procéder à l'inscription complète dans le délai prévu. Les inscriptions incomplètes et sans acceptation des termes et conditions ou présentées en dehors des délais prévus seront rejetées.
4. Présenter en annexe les conditions obligatoires pour chaque discipline à laquelle on se présente.

Ces conditions par discipline sont les suivantes:

Pour la Musique

Pourront participer les musiciens et/ou les groupes musicaux professionnels qui réalisent leur travail dans le cadre des musiques actuelles.

1. Présenter des programmes imprimés, des articles de presse, des photographies ou vidéos attestant une expérience d'au moins un an et la réalisation de **5** concerts en direct.
2. Fournir une critique ou compte-rendu artistique qui mentionne l'origine, le genre et le parcours du groupe.
3. Avoir publié au moins un travail discographique (EP, CD ou Enregistrement Numérique). Il faudra spécifier le titre, l'année d'édition et le label discographique (pochette du disque en JPG, PNG ou GIF). Si l'édition est numérique, elle devra être soutenue par un label discographique, un agrégateur numérique ou un collectif.
4. Envoyer un dossier comprenant des informations générales sur la production, le raider technique, l'attestation de propriété des droits des chansons, la mention des producteurs techniques et de l'agence, entre autres.
5. Apporter des références de matériel audiovisuel sur l'une ou plusieurs des plateformes numériques suivantes: Spotify, Deezer, SoundCloud, iTunes, Dailymotion, YouTube et/ou Vimeo, entre autres, et dans les formats mentionnés préalablement.

Pour les Arts de la Scène

1. Pourront participer des artistes et/ou des groupes et compagnies professionnelles qui réalisent leur travail dans le domaine des arts de la scène, lié aux disciplines suivantes: Théâtre, Danse, Cirque et Arts de la rue.
2. Présenter des programmes imprimés, des articles de presse, des photographies ou des vidéos qui attestent une expérience d'au moins un an et la réalisation de **10** spectacles en direct.

3. Fournir une critique ou compte-rendu artistique de la compagnie mentionnant l'origine, le genre et le parcours.
4. Fournir des informations sur le spectacle présenté en spécifiant le titre, l'année et la ville de présentation de la première (programme ou affiche en PDF).
5. Inclure un dossier comprenant des informations générales sur le spectacle, le genre, l'attestation de propriété des droits de la dramaturgie, chorégraphie, nombre de membres de la compagnie, entre autres.
6. Inclure dans le dossier de candidature des références de matériel audiovisuel sur l'une ou plusieurs des plateformes numériques suivantes: YouTube, DailyMotion et/ou Vimeo.

Pour les Agences

1. Fournir un **fichier PDF** qui atteste une **expérience d'au moins trois ans** en apportant des informations sur le parcours de l'entreprise, la liste des artistes représentés, les activités organisées par rapport à ces artistes, les reconnaissances et autres activités notables de l'agence.
2. Inscrire au moins **deux groupes artistiques ou spectacles** qui respectent les conditions établies pour les artistes dans l'appel.
3. Accepter les termes et conditions du présent appel, ainsi que l'utilisation de l'information par les institutions organisatrices de l'événement.
4. Procéder à l'inscription complète dans le délai prévu. Les inscriptions incomplètes et sans acceptation des termes et conditions ou présentées en dehors des délais prévus seront rejetées.
5. Présenter en annexe et inclure les conditions obligatoires en fonction de sa discipline (de la musique ou des arts de la scène) pour chaque artiste candidat.

Sur le programme artistique

Le **MAPAS** programme des spectacles promotionnels d'une durée de **30 minutes** pour la **musique** et de **60 minutes** maximum pour les **arts de la scène**. Ces spectacles s'adressent aux professionnels participant au Marché et au public en général

Les candidats souhaitant participer à ces programmes devront tenir compte du fait que l'organisation ne prendra en charge AUCUN cachet, frais de voyage ou de fret (pour le matériel), dépenses liées à la construction de la scénographie ou autres coûts. L'organisation du Marché facilitera aux artistes sélectionnés la scène et les équipes techniques adaptées à leur présentation.

Important: *Le processus de sélection des participants aux programmes artistiques se fera sur la base du matériel audiovisuel apporté par l'artiste, le groupe ou la compagnie. En cas de non réception de ce matériel, les spectacles seront exclus de facto.*

Évaluation et sélection des propositions artistiques et des agences qui aspirent à participer aux rencontres d'affaires et aux programmes artistiques

L'évaluation et la sélection des propositions seront réalisées par l'organisation du **MAPAS** avec le soutien d'experts internationaux, qui connaissent les arts de la scène et la création musicale des zones géographiques prises en compte par le présent appel.

Seront appliqués les critères d'évaluation suivants:

- **Qualité:** les membres des comités de sélection évalueront les projets présentés en fonction de leur connaissance du monde de la scène.
- **Parcours:** ce critère sera évalué en fonction des supports et matériels présentés, ainsi que des comptes-rendus, critiques, prix et autres récompenses.
- **Portée:** en fonction de leur expérience, les membres des comités de sélection détermineront si le projet proposé présente un potentiel pour accéder aux marchés internationaux.

Procédure de sélection de l'offre:

- Les comités de sélection du **MAPAS** choisiront les meilleurs projets présentés à l'appel en accord avec les critères établis.
- Les projets qui ne remplissent pas une ou plusieurs conditions obligatoires seront exclus.
- Les résultats seront communiqués à travers un document officiel signé par les membres des comités de sélection et dans lequel apparaîtront les noms des projets sélectionnés.
- La liste des projets sélectionnés sera publiée le **29 mars 2019** sur le site web www.mapasmercadocultural.com
- Les résultats ne seront pas susceptibles d'appel.
- L'inscription à cet appel et la présentation des projets impliquent l'autorisation formelle de la part du participant sélectionné de publication et de diffusion de ses produits à des fins de promotion dans les médias jugés opportuns par l'organisation du **MAPAS**, sans que le participant puisse solliciter une compensation économique pour les activités susmentionnées.

Droits et obligations des participants sélectionnés

Les participants à l'appel s'engagent auprès de l'organisation du **MAPAS** à:

- Assumer les frais de transport, de logement et de repas durant leur séjour à Ténériffe, pendant toute la durée des activités liées au Marché.
- Exécuter les normes de protection des droits d'auteur et des droits connexes relatifs à tous les produits, œuvres littéraires et artistiques, interprétations ou exécutions artistiques et/ou phonogrammes qui fassent partie des projets présentés. Au cas où il serait sélectionné sans être le titulaire des droits d'auteur et/ou des droits connexes des œuvres, interprétations, exécutions ou phonogrammes relatifs à la proposition présentée à cet appel, le participant devra obtenir des titulaires les licences nécessaires à cet usage.

- Certifier par écrit que tous les membres du groupe ou de la compagnie et de l'ensemble de l'équipe artistique, au moment de la présentation du spectacle, au cas où il serait sélectionné, sont en règle du point de vue de la législation du travail et de l'administration dans leur pays respectif, à l'aide des documents nécessaires, sollicités à cet effet par l'organisation du MAPAS dans le délai et la forme déterminés par cette dernière.
- Autoriser l'organisation de l'événement à diffuser les projets sélectionnés pour que les acheteurs potentiels puissent les découvrir à l'avance.
- Autoriser l'organisation de l'événement à faire usage du matériel remis à des fins de promotion et sans aucune forme de rémunération.
- Indiquer, sur le formulaire d'inscription en ligne, deux **(2) personnes** maximum qui seront accréditées pour participer aux rencontres d'affaires et seront autorisées à assister à toutes les réunions.
- Accepter que seules les deux personnes enregistrées auront accès à l'espace des rencontres d'affaires.
- Accepter les bases et le règlement de l'appel, ainsi que toutes les explications ou modifications apportées à celles-ci.
- Remplir les conditions signalées dans le présent document, en acceptant que les participants devront les mettre en œuvre pendant toute la durée de l'appel.
- S'il arrive que l'un des participants ne respecte pas l'une des obligations requises, celui-ci pourra être exclu de l'appel.
- Accepter le résultat de l'appel et y participer activement.
- Assister et participer au Marché des Arts Performatifs de l'Atlantique Sud MAPAS, qui aura lieu entre le 10 et le 14 juillet 2019.

Devoirs de l'organisation de mapas, Marché des Arts Performatifs de l'Atlantique Sud

- Faciliter aux candidats sélectionnés les noms d'utilisateur et l'accès à la plateforme de gestion de l'agenda des rendez-vous des rencontres d'affaires.
- Fournir les espaces techniquement adaptés aux projets sélectionnés pour les programmes artistiques.
- Élaborer le plan de travail et coordonner les compagnies pour l'exécution des programmes artistiques.
- Convoquer et inviter les programmeurs, producteurs et autres professionnels intéressés par l'offre culturelle de chacune des disciplines des arts performatifs concernés.
- Réaliser la production du Marché du 10 au 14 juillet 2019 à Santa Cruz de Ténériffe, Îles Canaries, Espagne.

Pour toute information ou assistance technique, veuillez nous écrire à l'adresse suivante: artistas@mercadocultural.com